

Une réunion de travail entre les élus concernant le projet éolien a eu lieu le mardi 17 juillet.

Voici la synthèse qui en ressort.

Ces questions ont été envoyées au responsable de projet du groupe NEOEN.

Celui-ci nous a renvoyé quelques éléments de réponses qui seront complétées par la suite.

En noir les questions, en bleu les réponses apportées.

A propos de la présentation

- Page 35 : L'étude évoque des critères d'obtention de l'acceptabilité locale. Quels sont ces critères ?

Si vous faites référence au choix de l'implantation permettant de préserver les enjeux, ou le choix des mesures d'accompagnement, ce sont des critères pour l'acceptabilité locale.

Études

- Date de mise à disposition de toutes les études (afin que nous puissions planifier les prochaines réunions)

Les études sont en cours seront finalisées début Septembre. Nous pouvons planifier une réunion dans la 2^{ème} partie de Septembre.

- Aperçu de projet
 - Quelle est la distance entre l'éolienne la plus proche et la dernière maison du lotissement des vignes (scénario 1 et 2) ? vous trouverez ces informations pages 23 et 24. J'ai ajouté la distance aux habitations la plus proche pour chacune des éoliennes. En espérant que cela reste lisible.
 - Pouvons-nous obtenir des aperçus du projet intégrant les habitations du village depuis : Concernant ces aperçus, je vais en discuter avec le photographe pour organiser les prises de vue. Pouvez-vous faire des points sur une carte IGN (en pièce jointe) et me renvoyer cette carte car je ne suis pas sûre de l'emplacement du lotissement des vignes par exemple.
 1. Vue depuis la dernière maison du lotissement des vignes
 2. Vue depuis le potelet indicateur « Rue de vignes »
 3. Vue depuis la dernière maison de la rue du château d'eau
 4. Vue générale depuis le stade (pont des ânes)

- Quelles sont les voies de migration principales qui survolent GUMERY et CERCY ? Vous trouverez dans la présentation page 19 la synthèse des enjeux écologiques sur le site et l'explication. Il n'y a pas de voies de migration principales sur la zone d'étude. Les études ont permis de montrer qu'il n'y a pas non plus d'enjeu de migrations liées aux voies de migrations secondaires ou potentielles. Ces études seront présentées en Septembre et seront consultables lors de l'enquête public.
- Quel est le bruit mesuré pour une éolienne de 3,9 MW à 1000 m ? nous sommes en train de mettre à jour les études acoustiques du projet. Pour information, vous trouverez en page 29 les informations générales sur le bruit d'une éolienne et la réglementation en vigueur.
- Fournir la puissance définitive des éoliennes installées. Nous fixons la puissance installée du parc à 3,6 MW. Cette valeur nous permet d'être en accord avec les contraintes de raccordement et d'avoir un grand choix de modèles d'éolienne afin de ne pas dépendre d'un fournisseur.
- Nouvelle étude demandée : étude d'effet de battements d'ombre de du projet avec en priorité l'éolienne E1 : Pour une distance de plus de 500m, les études effectuées sur d'autres projets ont montré qu'il n'y a jamais d'enjeu. La réglementation prévoit des études de ce type lorsque des bureaux sont situés à moins de 250m, ce qui confirme le peu d'enjeu sur ce sujet.

Modification du projet

Nous souhaitons soumettre à l'étude la modification de projet suivante

- Suppression de l'éolienne E1 : à la suite des concertations avec le maire et la prise en compte des enjeux d'acceptabilité locale, nous sommes ouverts à la possibilité de suppression de l'éolienne E1.
- Déplacement de l'éolienne E4 de 5 à 10 mètres dans la direction Nord Nord Ouest :
Concernant le déplacement de l'éolienne E4, ce sujet est sensible car il impacte l'alignement des éoliennes, les accords fonciers en cours et l'acceptabilité du projet sur la commune de Traînel. Nous étudions en ce moment encore cette modification car nous ne pouvons encore confirmer sa faisabilité. Avez-vous en discuter avec le maire de Traînel ?
 - Conséquence souhaitée : changement de territoire de TRAINEL à GUMERY

Structure juridique

Pour augmenter le niveau d'acceptabilité locale du projet, nous souhaitons soumettre à la réflexion de NEOEN le projet suivant

- Mise en place d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : il semblerait que vous voudriez mettre en place un investissement participatif. Cette mise en place peut avoir un impact négatif sur le projet car la SCIC porte les risques liés à la rentabilité du parc et l'investissement local doit être supérieur à 40%. Ce qui est difficilement envisageable au vu

des coûts d'investissement conséquents des projets éoliens. Cependant nous pouvons vous proposer du financement participatif, qui minimise le risque d'investissement et garantie un taux d'intérêt intéressant. Nous avons déjà effectué un projet de financement participatif pour un parc solaire, dont vous trouverez l'exemple au lien suivant : <https://www.wiseed.com/fr/projet/21142695-cap-decouverte-4-bis> . Je reste disponible pour des informations supplémentaires à ce sujet.

- Objectif : implication de la population locale
- Avec possibilité de versement de dividendes

Mise en œuvre des mesures compensatoires : je prends note de ces mesures compensatoires qui sont à intégrer dans l'étude d'impact. Je les fais parvenir aux bureaux d'études afin qu'ils définissent leurs enjeux. Avez-vous déjà fait des devis pour chacune de ces prestations ? Nous reviendrons vers vous rapidement avec une sélection des mesures les plus appropriées pour le projet, et en cohérence avec le budget alloué. Nous pourrions ainsi discuter plus précisément des mesures à mettre en place et des calendriers d'actions et le budget final.

- Aménagement du cœur du village
 - Terrain de boule / parc / banc – Grande Rue
- Valorisation des entrées de village GUMERY et CERCY
 - D439
 - D51
 - D120
- Enfouissement des réseaux
 - Entre GUMERY et CERCY
 - à GUMERY
 - à CERCY
- Aménagement d'un chemin de randonnée avec panneaux d'information

Retombées financières : Concernant les retombées financières, vous trouverez le détail des taxes pour de 2 à 3 éoliennes de 3,6 MW pages 32 et 33.

- Question à NEOEN :

- Comment est calculé le montant global de l'assiette des taxes ?

Autrement dit concernant les chiffres de la page 31, comment sont obtenus les chiffres ci-dessous :

- CFE => 1 795 €/MW
- CET => 7 470 €/MW
- TF => 1 796 €/MW

➤ Négociation avec la Communauté de Commune du Nogentais pour qu'une partie de ce qui est reversé à la CC du nogentais reviennent à Gumery. Par exemple : ces **négociations doivent être engagées par la commune. Nous pouvons vous soutenir en venant exposer le projet par exemple. Nous pourrons en discuter lors de nos prochains échanges.**

- Aménagement de la voirie